



ZOOM SUR...

Saint Aignan Moulin Neuf Faubourg de Reclancourt



Les secteurs de Saint-Aignan, du Moulin Neuf et de Reclancourt sont des espaces sensibles : les espaces à vocation d'habitat côtoient ceux à caractère d'activités économiques, les axes routiers sont très fréquentés et la question de l'eau est importante par la présence du canal et de la vallée de la Marne. Il s'agit pour le Plan Local d'Urbanisme de contenir les possibilités d'extensions eu égard aux zones inondables et d'encadrer de manière cohérente l'aménagement de ce secteur.

Les quartiers à vocation d'habitat comme Saint-Aignan ou encore le tissu spécifique du faubourg de Reclancourt devront garder leur identité. Le Plan Local d'Urbanisme veillera à maintenir un habitat en priorité individuel et peu densifié.



La présence en milieu urbain d'un cours d'eau n'est pas neutre sur le développement de l'urbanisation. Il s'agit de garantir le libre écoulement de l'eau, de préserver sa qualité et de protéger la faune et la flore vivant dans et autour de ce milieu aquatique. En interdisant ou en limitant les possibilités d'implantations sur les rives et dans le lit majeur (la partie inondée lors des grandes crues), le Plan Local d'Urbanisme prévient les risques liés à la proximité de la rivière Marne.



Le canal entre Champagne et Bourgogne possède un potentiel touristique certain. Le développement de la navigation de plaisance offre à cet axe des perspectives nouvelles.

Les abords accueillent aujourd'hui cyclotouristes et promeneurs occasionnels. En protégeant les abords de cette «trame bleue», le Plan Local d'Urbanisme permettra la préservation de sa qualité paysagère et sa valorisation.